

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 5 octobre 2015, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autre présence: Louis Paillé, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

Rés. 2015
10-297:

Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unaniment d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
10-298 :

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. A) Fosse septique au 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle.
B) Balance du site au 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle
8. Demande d'appui auprès de la C PTAQ pour le 1861 Saint-Pierre Sud
9. Gestion ASQ/renouvellement de notre régime d'assurance collective
10. A) Programme d'aide financière pour la formation des pompiers 2016
B) Autoriser les pompiers à intervenir lors d'accident
C) Achat d'équipement d'incendie
D) Budget du service d'incendie pour l'Halloween
11. A) Soumission pour pavage de diverses rues
B) Achat de pneus pour la rétrocaveuse
C) Travaux de fossé le long de la 8^e avenue du lac Croche Nord
12. Résolution pour le TECQ
13. Prolongement du réseau d'aqueduc sur la 4^e avenue du lac Croche Sud.

14. Autorisation de signature pour la servitude d'aqueduc pour le Camping
15. Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts.
16. A) Demande de dérogation mineure pour le 2820 chemin Petit Saint-Georges.
B) Demande de dérogation mineure pour le 150 rue de l'Anse
C) Demande de dérogation mineure pour le 160 4è avenue du Lac Croche Nord
17. Système de chloration de l'eau potable.
18. Marcel Bacon/offre de photos des travaux de la rue Masson
19. Achat de bacs de récupération pour l'Hôtel de Ville, le Pavillon Desjardins.
20. Les Aides Familiales de Mékinac/demande de gratuité de la salle Aubin
21. Embauche d'une animatrice pour la maison des jeunes
22. Remboursement des bénéfices de la vente des DVD de la petite séduction à la CJS.
23. Période de questions de l'assistance
24. Affaires nouvelles:
 - A) Peinture de la salle du conseil
 - B) Rencontre des fêtes
 - C) Formation des élus
 - D) Bavaroise Sainte-Thècle
25. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
10-299 :

Adoption du procès-verbal des séances du mois de septembre 2015

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en septembre 2015

Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire Québec

Le MAMOT nous informe des modalités d'utilisation des mesures d'allègement fiscal visant les passifs au titre des sites d'enfouissement et des sites contaminés.

Le MAMOT nous informe qu'en 2016 le montant des droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière sera de 0.56\$ par tonne métrique et de 1.06 \$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre de taille où le montant sera de 1.51 \$ par mètre cube.

Bin-J-Clip

Bin-J-Clip nous informe de leur produit tel qu'un système à 3 points d'attache qui s'installe facilement en 10 secondes sur les bacs de 240 et 360 litre de divers modèles.

CDC Mékinac

La CDC Mékinac nous remercie de leur avoir prêté la Salle Aubin et nous exprime sa reconnaissance à la suite de la rentrée scolaire accessible pour tous.

Chambre de Commerce de Mékinac

La Chambre de Commerce de Mékinac nous envoie un électrostatique à l'image de la campagne de promotion Mékinac j'achète. Cette campagne a pour but de minimiser les fuites commerciales, de maintenir les services offerts à la population, de sensibiliser la population aux bienfaits de l'achat dans Mékinac, de favoriser le maintien des emplois et de créer un sentiment d'appartenance au territoire.

Commission d'accès à l'information du Québec

LA CAIQ nous informe de la Semaine du droit à l'information qui se déroulera du 28 septembre au 2 octobre 2015. Le but de cette semaine est de reconnaître le caractère fondamental de ce droit et de promouvoir la liberté d'information comme fondement de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous informe que Madame Julie Bertrand et Monsieur Stéphane Arcand ont 15 jours pour leur demander une autorisation à des fins autre que l'agriculture soit pour un commerce de type imprimerie.

La CPTAQ nous informe qu'elle fermera le dossier de Monsieur Yvon Landry et Madame Josée Trépanier à la suite de l'autorisation.

La CPTAQ autorise l'aliénation en faveur de Monsieur Gervais Arseneau pour ses lots contigus, d'un emplacement d'une superficie de 3.06 hectares.

Groupement Forestier de Champlain Inc.

Le Groupement nous invite à la 39^e assemblée générale annuelle qui aura lieu le : 28 septembre prochain.

Immigration, Diversité et Inclusion Québec

IDIQ nous envoie une affiche à poser dans le cadre de la Semaine Québécoise des rencontres interculturelles soit, du 5 au 11 octobre 2015

Les Femmes de Mékinac

Les Femmes de Mékinac nous envoient leur Programmation automne 2015. De plus, il nous demande d'afficher une affiche représentant le visuel de la journée nationale des Centres de femmes du Québec.

Perrier Experts-conseils Inc.

La compagnie Perrier-Experts-conseil nous envoie leur présentation 2015 de services spécialisés en hydrogéologie.

Réseau Biblio

Le réseau Biblio nous informe que le Programme d'aide aux immobilisations a été reconduit.

Université de Laval

L'université de Laval nous envoie le rapport de stage que Monsieur Louis-Philippe Ratelle a effectué cet été comme génie civil dans la rue Masson.

Rés. 2015
10-300:

Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de septembre 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monsieur Jean-François Couture, conseiller au poste numéro 1, dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires annuelles avant les 60 jours de son élection qui

a eu lieu le 2014-08-24.

Rés. 2015

10-301:

Approbation des comptes

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de septembre 2015 au montant de 445 155.63 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Michel Rheault demande s'il peut poser une question lors de la prise de position du conseil sur le point 16. Le maire lui répond qu'il a une période de question à la fin de l'ordre du jour pour les sujets traités lors de cette séance.

Rés. 2015

10-302:

Fosse septique au 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle doit installer une fosse septique pour le bureau du 631 rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que le conseil désire réaliser ces travaux en régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Exécute les travaux d'installation septique au 631 rue Notre-Dame en régie avec les employés et les équipements de la municipalité.
- Autorise l'achat des matériaux (fosse, pompe et tuyau) de la compagnie MEI Inc. au montant de 3 636.66 \$ taxes incluses.
- Mandate Patrice Bédard, ingénieur, à vérifier la conformité de cette installation septique lors de l'installation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

10-303:

Balance au 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la municipalité doit réaménager la balance du 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé une aide financière dans le cadre du Fonds de développement territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Exécute les travaux de réaménagement de la balance au 631 rue Notre-Dame en régie avec les employés et les équipements de la municipalité.
- Autorise l'installation de 4 bases de béton par Coffrage Sanschagrin et Fils au montant de 14 193.66 \$ taxes incluses.
- Loue les équipements requis de Georges Paquin et Fils et achète aussi le gravier de cette entreprise.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

10-304:

Demande d'appui auprès de la CPTAQ pour le 1861 chemin Saint-Pierre Sud à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que Madame Julie Bertrand désire offrir un service d'impression et de conception graphique dans sa résidence;

CONSIDÉRANT que la résidence de Mme. Bertrand est situé en zone agricole donc elle doit avoir l'autorisation de la Commission de Protection du Territoire

Agricole du Québec pour exploiter ce commerce;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage de la municipalité permet à Mme. Bertrand d'utiliser une partie de sa résidence pour exploiter son commerce de service d'impression et de conception graphique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande présentée par Julie Bertrand auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d'offrir un service d'impression et de conception graphique à partir de sa résidence située au 1861, chemin Saint-Pierre Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

10-305:

Gestion ASQ/renouvellement de notre régime d'assurance collective

CONSIDÉRANT que Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, de ASQ consultant en avantages sociaux a négocié le renouvellement de notre assurance collective avec la Croix Bleue Médavie;

CONSIDÉRANT que la Croix Bleue Médavie proposait une augmentation globale de la prime de 21.91 % et celle négociée par ASQ est de 10.85 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de ASQ consultant en avantages sociaux pour le renouvellement de notre régime d'assurance collective pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016 pour une augmentation 10.85 % de la prime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

10-306:

Demande d'aide financière pour la formation des pompiers

Résolution

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Ste-Thècle désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Ste-Thècle prévoit la formation de 11 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Mékinac en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Jacques Tessier et appuyé par Bertin Cloutier et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
10-307:

Autorisation aux pompiers d'intervenir lors d'un accident

CONSIDÉRANT que l'achalandage et la configuration du réseau routier de la municipalité présente des risques d'accidents majeurs;

CONSIDÉRANT que lors d'un accident, la sécurité des intervenants (premiers répondants, ambulanciers et autres) est primordiale;

CONSIDÉRANT qu'il est important de prévoir la façon d'effectuer la signalisation des routes lors de certaines interventions d'urgence;

CONSIDÉRANT la recommandation de mettre en place un protocole d'appel avec la centrale de répartition déterminant les types d'évènements pour lesquels les pompiers seront appelés à porter assistance durant une intervention d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Ste-Thècle autorise le service en sécurité incendie à intervenir lors d'accidents répondant aux conditions suivantes :

- Accident impliquant un véhicule lourd;
- Accident à haute vitesse avec déploiement de coussins gonflables;
- Accident impliquant que le véhicule est renversé;
- Accident avec déversement ou fuite de carburant.

Il est de plus résolu que le directeur du service de sécurité incendie soit autorisé à mettre en place le protocole correspondant à la centrale de répartition.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
10-308

Achat d'équipement d'incendie

CONSIDÉRANT que le directeur du service d'incendie (SISEM) nous demande d'acheter divers équipements pour nos pompiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de lances d'incendie et de sacs pour ranger les parties faciales des appareils respiratoires pour un total de 2 000.00 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
10-309:

Demande du service d'incendie de Sainte-Thècle pour l'Halloween

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde un budget de 100 \$ au service d'incendie de Sainte-Thècle pour décorer la caserne et distribuer des friandises aux enfants lors de la soirée d'Halloween.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
10-310:

Soumissions reçues pour des travaux de pavage de diverses rues et chemins

CONSIDÉRANT les soumissions reçues sont les suivantes :

Eurovia Québec Construction Inc. au montant de 45 956.94 \$ taxes incluses
Construction & Pavage Portneuf Inc. au montant de 73 584.00 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- accepte la soumission la plus basse soit celle de Eurovia Québec Construction Inc. au montant de 45 956.94 \$ pour le pavage de diverses rues et chemins de la municipalité
- et demande d'ajouter deux autres endroits à paver à celles prévues qui ont été oubliées lors de la demande de soumission et ce au même tarif à la tonne.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

10-311:

Achat de pneus pour la rétrocaveuse

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de pneus pour la rétrocaveuse de Service de Pneus T.C. 2001 Inc. au montant de 3 064.42 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

10-312:

Travaux de fossé le long de la 8^e avenue du lac Croche nord

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à effectuer les travaux correctifs du fossé longeant la 8^e avenue du lac Croche pour un coût d'environ 1 454.50 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

10-313:

TECQ/approbation de la programmation révisée

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu que :

- la municipalité de Sainte-Thècle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de

recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
10-314:

Autorisation de signatures pour la servitude d'aqueduc avec le Camping Domaine Lac et Forêts de Sainte-Thècle

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Alain Vallée, maire et Louis Paillé, directeur général/secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tout document concernant la servitude pour un réseau d'eau potable sur le lot 4 757 409 avec les propriétaires du camping Domaine Lac et Forêt de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
10-315:

Prolongement du réseau d'aqueduc sur la 4^e avenue du lac Croche sud à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu l'approbation du MAMOT du règlement 320-2015 pour le financement des travaux pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la 4^e avenue du lac Croche sud à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux offres pour la fourniture des conduites soient de

EMCO Corporation au montant de 16 308.99 \$ taxes incluses

Réal Huot Inc au montant de 17 902.71 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les travaux du règlement 320-2015 comme suit :

- Les travaux seront réalisés en régie avec les employés municipaux et les équipements municipaux.
- Autorise l'achat de conduite d'aqueduc du plus bas soumissionnaire soit EMCO au montant de 16 308.99 \$ taxes incluses.
- Autorise l'embauche d'une pelle mécanique de l'entreprise Georges Paquin et Fils Inc.
- Autorise l'embauche de la compagnie André Bouvet Ltée pour forage unidirectionnel sous le chemin Saint-Pierre Nord au coût d'environ 5 000.00 \$
- Autorise l'achat de pierre concassée pour les travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
10-316:

Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts

CONSIDÉRANT que la municipalité a encore beaucoup de travaux à effectuer sur le chemin du Tour du Lac V'limeux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques

Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande une aide financière au montant de 40 000 \$ dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts pour effectuer des travaux dans le chemin du Tour du lac V'limeux.
- Autorise Louis Paillé, directeur général/secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tout document se rapportant à cette demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

10-317:

Demande de dérogation mineure pour le 2820, chemin Petit Saint-Georges à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Pierre Millard et Madame Diane Dussault consistant à autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire (remise) qui, avec l'ensemble des bâtiments totalisera une superficie de 101.65 mètres carrés, le tout en contravention à l'article 50 du 7 règlement de zonage 8-90 qui exige une superficie maximale de 75 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommandons de l'autoriser;

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 2820, chemin Petit Saint-Georges à Sainte-Thècle :

- Accepte la dérogation mineure de 26.65 mètres carrés pour la construction d'un bâtiment complémentaire (remise résidentiel).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

10-318:

Demande de dérogation mineure pour le 150, rue de l'Anse à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Patrice Bédard consistant à autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire (garage) qui, avec l'ensemble des bâtiments totalisera une superficie de 81.11 mètres carrés, le tout en contravention à l'article 50 du 7 règlement de zonage 8-90 qui exige une superficie maximale de 75 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommandons de l'autoriser;

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 150, rue de l'Anse à Sainte-Thècle :

- Accepte la dérogation mineure de 6.11 mètres carrés pour la construction d'un bâtiment complémentaire (garage résidentiel).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

10-319:

Demande de dérogation mineure pour le 160, 4^e avenue du la Croche nord à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Roger Goyette consistant à autoriser la construction d'un bâtiment principal en parti dans la rive, soit à 12.8 mètres de la ligne des hautes eaux lorsque le règlement exige 15 mètres donc dérogoire de 2.2 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme propose 2 suggestions :

- 1) De modifier les plans de construction afin que le bâtiment soit hors de la

- rive ou
- 2) De conserver les plans actuels de construction et de déplacer l'installation septique de façon à ce que le bâtiment en place soit déplacé en totalité hors de la rive.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse la dérogation mineure suivante pour le 160, 4^e Avenue du lac Croche nord à Sainte-Thècle

- Demande au propriétaire de modifier les plans de construction de sa résidence pour de respecter le règlement sur la protection des rives afin que le bâtiment soit hors de la rive.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
10-320:

Système de chloration de l'eau potable

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à Communication le Rocher de réparer le système d'alerte pour le réseau d'eau potable dans les plus brefs délais et ce sans frais pour la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
10-321:

Marcel Bacon/offre de photos des travaux de la rue Masson à Sainte-Thècle

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse l'offre de M. Marcel Bacon pour l'achat de photos des travaux de la rue Masson.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
10-322:

Achat de bacs de récupération pour l'Hôtel de Ville et le Pavillon Desjardins

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Achète 2 ilots multi plus de 2 compartiments gris, avec pictogrammes pour installer dans la salle Aubin et au Pavillon Desjardins de la compagnie NI Corporation
- Demande l'aide financière de 70% aux municipalités pour l'achat d'équipements de récupération dédiés aux aires publiques dans le cadre du programme de Eco Entreprises Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
10-323:

Les Aides Familiales de Mékinac/Demande de gratuité de la salle Aubin

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde gratuitement la salle Aubin aux Aides Familiales de Mékinac, le 26 octobre 2015, dans le cadre d'une grande journée de formation offerte à tous leurs employés, sous le thème de la sensibilisation et de la prévention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
10-324:

Embauche d'une animatrice pour la maison des Jeunes

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche Roxanne Rompré-Ferland comme animatrice pour la Maison des Jeunes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

10-325:

Remboursement des bénéfices de la vente des DVD de la petite séduction à la CJS de Sainte-Thècle

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle remet au comité local de la CJS de Sainte-Thècle le bénéfice obtenu pour la vente des DVD de Petite Séduction soit un montant de 417.00 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Michel Rheault remercie le conseil d'avoir respecté le règlement de la protection des rives dans la demande de dérogation mineure pour le 160, 4^{ème} Avenue du lac Croche Nord.

Roger Goyette dit qu'il était de bonne foi et avait mesuré la distance de la rive au meilleur selon ce qu'il croyait juste.

Jocelyne Gervais pose une question au sujet de l'assurance collective.

Affaires nouvelles :

- A) Rénovation de la salle du conseil municipal
- B) Rencontre des fêtes
- C) Formation des élus
- D) Bavaroise Sainte-Thècle/Utilisation de la salle Aubin

Rés. 2015

10-326:

Rénovation de la salle du conseil municipal

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage Gaétan Gingras pour effectuer des réparations de plâtre ainsi que la peinture de la salle du conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

10-327:

Rencontre des fêtes

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle organise une rencontre des fêtes pour les élus et les employés municipaux, le 18 décembre 2015 au Pavillon Desjardins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

10-328:

Formation des élus

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les élus Jean-François Couture, Caroline Poisson et Claudette Trudel-Bédard à suivre la formation sur les droits acquis donnée par la FQM. Les dépenses d'inscription et de déplacement seront payées par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

10-329:

Bavaroise Sainte-Thècle/Utilisation de la salle Aubin

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de louer la salle Aubin à Bavaroise Sainte-Thècle comme suit :

- Au tarif de 150.00 \$ plus taxes et le coût du permis d'alcool, si

l'organisme s'engage à fournir à la municipalité un compte rendu de la soirée ainsi que l'utilisation du surplus soit réinvesti à Sainte-Thècle dans les organismes ou autres.

- ou au tarif de 350.00\$ plus taxes et Bavaroise Sainte-Thècle s'occupe du permis d'alcool et auront aucun compte rendu à fournir à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

10-330:

Levée de la séance

À 20h27, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier